



La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants

Renseignements du ...

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Notre société est de plus en plus consciente de la portée et de la gravité de la violence conjugale. Dans le cadre d'une vaste enquête nationale sur la violence faite aux femmes menée en 1993 par Statistique Canada, 30 pour cent (environ trois sur dix) des Canadiennes ont signalé avoir été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle infligé par leur conjoint. Le tiers des femmes ayant subi des sévices avaient craint pour leur vie pendant leur relation avec leur agresseur.¹

Quarante-huit pour cent des femmes ayant été mariées auparavant ont déclaré avoir été victimes de mauvais traitements.

On reconnaît maintenant que les enfants des femmes brutalisées sont profondément affectés par ces agressions. Le développement psychologique et le comportement de l'enfant ainsi que la façon dont il s'adapte au milieu scolaire sont touchés. Les enfants qui ont été témoins d'actes de violence, et ceci est surtout vrai dans le cas des garçons, risquent davantage d'adopter un comportement violent à l'âge adulte. En effet, ce sont souvent ces garçons qui, une fois adultes, deviennent des maris violents et infligent des blessures graves à leur partenaire.²

Combien d'enfants sont affectés par cette violence?

On estime que 40 à 80 pour cent des enfants des femmes victimes d'agression sont

témoins des sévices subis par leur mère¹⁻³. On s'entend généralement pour dire que les enfants voient ou entendent la majorité des actes de violence qui ont lieu dans leur foyer, ou qu'ils en sont conscients d'une façon ou d'une autre. Selon les hypothèses les plus probables, il semblerait qu'au Canada, de trois à cinq enfants par classe aient été témoins des mauvais traitements infligés à leur mère.³ Dans de nombreux cas, les enfants ont assisté à des incidents d'une grande violence. Par exemple, l'étude menée par Statistique Canada en 1993¹ révèle que les enfants ont signalé avoir été témoins de la brutalité dont leur mère a été victime dans plus de la moitié des cas où les femmes ont craint pour leur vie. Ces enfants-témoins assistent presque invariablement à la violence psychologique, y compris la violence verbale, le

dénigrement et les menaces, que subit leur mère.

Quels sont les liens entre la violence conjugale et la violence faite aux enfants?

- Les enfants qui voient leur père ou le partenaire de leur mère user de violence à l'endroit de celle-ci sont victimes de violence psychologique.

- On estime que 30 à 40 pour cent des enfants qui sont témoins de la violence infligée à leur mère subissent le même sort.²
- Les femmes sont souvent agressées pendant leur grossesse, ce qui entraîne quelquefois une fausse couche.^{1,2}
- Les mauvais traitements eux-mêmes ainsi que le traumatisme et le stress qu'ils causent peuvent réduire les capacités qu'ont les victimes de violence d'assumer leurs responsabilités de mères. Les enfants de ces femmes risquent ainsi d'être négligés ou brutalisés par celles-ci.^{2,4}
- Dans les familles où le père ou un partenaire masculin inflige des sévices d'ordre sexuel aux enfants, on constate que la mère est souvent victime de violence physique ou psychologique infligée par l'homme.^{5,6}

Quelles sont les conséquences psychologiques et comportementales de ce genre de violence?

- Les enfants qui ont été témoins de la violence infligée à leur mère par leur père ou le partenaire de leur mère sont fréquemment atteints du syndrome de stress post-traumatique.⁷ Les symptômes de ce syndrome comprennent notamment : le fait de revivre le

traumatisme (sous forme de cauchemars, de pensées ou d'images importunes ou de flash-back); la peur, l'angoisse, la tension et le sentiment d'être toujours sur ses gardes; l'irritabilité et les débordements de colère et d'agressivité; les efforts en vue d'éviter tout ce qui pourrait rappeler les agressions.

- Lorsque la mère décide de quitter son partenaire en amenant les enfants, ceux-ci sont affectés par les perturbations qui touchent leur foyer, leur routine, leurs amis et souvent leur école. Ces enfants peuvent avoir peur que la violence reprenne de plus belle et sont souvent conscients des menaces et des tentatives en vue de reprendre contact faites par leur père, ou du harcèlement exercé par celui-ci. En même temps, les enfants peuvent se sentir soulagés à l'idée de se trouver dans un endroit plus sûr.
- Les enfants qui ont été témoins de la violence subie par leur mère ont beaucoup plus tendance à être déprimés, à se replier sur eux-mêmes, à avoir peu d'estime d'eux-mêmes et d'autres problèmes psychologiques.^{2, 8-12}
- Les enfants-témoins risquent davantage d'avoir des problèmes de comportement, comme des conflits violents avec leurs pairs, le non-respect des directives données par des adultes, un instinct destructif et des affrontements avec la police.⁸⁻¹²

- Les enfants dont les parents se séparent peuvent avoir des sentiments ambivalents à l'égard de leur père. Ils peuvent s'ennuyer de lui et se soucier de son bien-être tout en ayant peur de lui.
- Une fois devenus adolescents, les enfants-témoins peuvent aussi avoir des sentiments mitigés à l'égard de leur mère. Ils peuvent ressentir de la sympathie et avoir envie de la soutenir, d'une part, et avoir du ressentiment à son endroit et lui manquer de respect en raison de ce qu'ils pensent des choix faits par celle-ci, d'autre part.
- Les problèmes psychologiques et comportementaux de ces enfants sont aussi grands que ceux des enfants qui ont eux-mêmes été brutalisés.¹²

Quelles sont les conséquences sur les plans scolaire et social?

- Les enfants qui sont témoins de la violence infligée à leur mère par leur père ont généralement des résultats scolaires inférieurs à ceux des autres élèves. Ils risquent par ailleurs d'avoir un taux d'absentéisme plus élevé parce qu'ils doivent rester à la maison pour s'occuper de leurs frères et soeurs lorsque leur mère est incapable de le faire. Parfois ils refusent d'aller à l'école parce qu'ils ne veulent pas être séparés de leur mère. Quel que soit leur âge, ils ont parfois des problèmes de

concentration parce qu'ils sont préoccupés et angoissés. Ils ont tendance à faire l'école buissonnière plus souvent que les autres. A l'école, ils peuvent être renfermés ou se montrer agressifs.

- Les enfants qui vivent dans un milieu violent sont généralement moins sociables que les autres.¹¹
- Les foyers où sévit la violence sont souvent isolés socialement. En outre, les enfants y apprennent à dissimuler aux autres le climat de violence dans lequel ils vivent.²

Quelles sont les conséquences précises en fonction de l'âge et du sexe?

- Même à un très bas âge, les enfants sont gravement affectés par la violence. Ils peuvent avoir du mal à dormir, prendre du poids ou pleurer constamment, par exemple.
- Les enfants d'âge préscolaire peuvent se montrer angoissés ou agressifs et vouloir sans cesse être dans les jupes de leur mère.
- Les enfants un peu plus âgés sentent souvent qu'il leur incombe d'essayer d'intervenir pendant un incident violent.
- Les enfants-témoins de 6 à 10 ans ont généralement du mal à entretenir des relations avec leurs compagnons de classe et leurs pairs.
- Les adolescents font fréquemment

l'école buissonnière, font des fugues ou abandonnent l'école. Plusieurs ont tendance à vivre des incidents de violence dans leurs fréquentations. Certains adolescents nient la réalité pour s'en sortir.

- Quelques études, mais pas toutes, démontrent que les filles qui sont témoins d'actes de violence ont davantage tendance à être renfermées et déprimées, tandis que les garçons dans la même situation tendent plutôt à faire preuve d'agressivité. Cependant, on note ces problèmes chez les garçons comme chez les filles.¹³
- Les garçons, surtout ceux qui ont au moins 11 ans, qui s'identifient fortement à leur père peuvent l'imiter en se montrant agressifs envers leur mère et les autres femmes de leur entourage.

Tous les enfants sont-ils affectés dans la même mesure?

- Les enfants dont la mère se montre particulièrement forte et qui bénéficient d'un réseau social solide s'en tireront mieux.⁴ Lorsque des secteurs de leur vie sont vraiment satisfaisants, que ce soit l'école, les relations sociales ou le sport, l'enfant a de meilleures chances de s'épanouir malgré le milieu violent dans lequel il vit.

- Les enfants qui sont à la fois témoins et victimes sont les plus affectés par la violence.⁹

Le fait d'être témoin d'actes de violence mène-t-il à la violence?

- Les enfants qui vivent dans un milieu où règne la violence apprennent très tôt qu'ils peuvent exercer un pouvoir et un contrôle sur les autres par la force.²
- Les enfants-témoins sont plus enclins à excuser les comportements violents et risquent davantage de se montrer agressifs à l'égard de leurs pairs et des adultes.²
- Les garçons qui ont vu leur mère brutalisée par leur père risquent plus que les autres de faire preuve de violence à l'endroit de leur partenaire, que ce soit pendant les fréquentations ou dans le mariage. De leur côté, les filles-témoins ont davantage tendance à accepter les mauvais traitements infligés par l'homme qu'elles fréquentent ou qu'elles épousent.¹³

Comment peut-on venir en aide aux enfants qui ont assisté à des incidents de violence conjugale?

La protection adéquate des femmes battues et de leurs enfants exige une réponse communautaire concertée qui sous-entend la collaboration de tous les professionnels et de tout le personnel des organismes de

services formés de manière à pouvoir comprendre tout ce que comporte la violence conjugale et ses conséquences sur les enfants. Il est également important de sensibiliser la population à toutes les facettes du problème.

Grâce au dépistage rapide et à l'aiguillage approprié des femmes battues, on peut éviter à celles-ci et à leurs enfants d'être victimes de nouvelles agressions.

Les questions touchant le système judiciaire et la police

Lorsque le système judiciaire et la police protègent efficacement les femmes maltraitées et leurs enfants, le traumatisme des enfants s'en trouve diminué. Parmi les questions d'actualité dans ce domaine, citons : les ordonnances de protection efficaces et faciles à obtenir; un accès rapide au foyer conjugal en l'absence de l'agresseur; l'application des conditions en matière de probation et des dispositions législatives interdisant le harcèlement avec menaces. L'imposition des peines qui conviennent dans le cas de la violence conjugale a des répercussions directes sur la sécurité des enfants, leur sentiment de ne plus être en danger et leur adaptation à leur nouvelle vie.

La protection des enfants

Reconnaître que le fait d'avoir été témoin d'actes de violence conjugale constitue une forme de violence morale et psychologique représente une première étape importante de

la démarche visant à protéger les enfants. Il est aussi essentiel d'offrir un soutien à la mère sans rejeter la responsabilité de la violence sur elle. Au Canada, six provinces sur dix stipulent dans leurs législations que les enfants qui ont été témoins de la brutalité subie par une femme peuvent avoir besoin d'être protégés.¹⁴ (Cependant, les services de protection de l'enfance sont déjà ensevelis sous les dossiers et risquent fort de ne pas avoir le temps de s'occuper de tels cas).

La garde de l'enfant et le droit de visite

Après la séparation, de nombreux agresseurs se servent de la garde légale de l'enfant pour menacer leur ex-femme ou exercer un contrôle sur celle-ci.¹⁵ La période suivant immédiatement la rupture est remplie de dangers pour la mère qui risque d'être victime de nouvelles agressions et même de perdre la vie. Une étude récente en Nouvelle-Écosse démontre que des 1 157 femmes ayant subi des sévices par l'ex-conjoint, 24 pour cent des victimes ont été brutalisées tandis que celui-ci exerçait le droit de visite qui lui avait été accordé par les tribunaux.¹⁶ La violence conjugale devrait être un des principaux facteurs à examiner lorsque la garde d'un enfant est en cause, car les répercussions de cette décision sont énormes pour la mère et ses enfants.¹⁷

La santé mentale de l'enfant et les groupes de soutien pour les enfants

Comme les enfants sont souvent témoins

des sévices subis par leur mère et que cette situation a de graves répercussions, la violence conjugale est un important problème à considérer quand on se penche sur la santé mentale des enfants. Les groupes de soutien pour les enfants-témoins constituent un service très appréciable. Les enfants peuvent y apprendre des façons de se protéger eux-mêmes quand la violence fait rage. On leur dit aussi que personne n'a le droit de brutaliser qui que ce soit et qu'ils ne sont pas responsables de la violence dont ils sont témoins. Ils peuvent aussi découvrir comment régler un conflit sans avoir recours à la violence.¹⁸⁻¹⁹ Compte tenu de la manière dont l'enfant s'adapte à sa nouvelle vie, il se peut qu'il ait besoin de traitements individuels ou de traitements précis pour combattre la dépression, la peur, les problèmes de stress causés par le traumatisme ou pour mettre fin à un comportement agressif.

Les refuges et les groupes de défense pour les femmes battues

Les services de soutien pour les femmes battues, qu'il s'agisse de refuges, de services juridiques, de maisons d'hébergement ou d'un soutien financier, ont tous d'importantes répercussions positives sur les enfants de ces femmes. Sans ces services, un bien plus grand nombre d'enfants continueraient à assister à des actes de violence.

Les écoles

Chaque année, les écoles canadiennes sont en contact avec des centaines de milliers d'enfants-témoins. Le perfectionnement professionnel des enseignants et l'établissement de protocoles dans les écoles en vue d'aider ces enfants constituent deux éléments de solution très importants.

La prévention

La collaboration des milieux scolaires et communautaires à des programmes de sensibilisation représente notre meilleur espoir pour ce qui est de faire connaître à tous les membres de la collectivité les répercussions que le fait d'avoir été témoin de mauvais traitements peut avoir sur les familles et les enfants. Il existe des programmes efficaces qui peuvent être mis en oeuvre à faible coût.

Documents pour la prévention

Pour les enseignants :

A.S.A.P.: A School-based Anti-Violence Program, M. Sudermann, P. Jaffe, E. Schieck, London, Family Court Clinic, London, 1993.

Le programme A.S.A.P. comporte un plan détaillé pour la mise en oeuvre de programmes de prévention de la violence

dans les écoles. Le plan a fait l'objet d'une évaluation et il met surtout l'accent sur les relations hommes-femmes. Il a été conçu à l'intention des enseignants, des élèves et des parents. La participation de la collectivité est une composante importante du programme qui traite de la violence conjugale, de la violence dans les fréquentations, de l'intimidation, du racisme, du sexisme et d'autres formes de violence. Le manuel indique également comment s'occuper des divulgations faites par les enfants. Il comprend également plusieurs documents que l'on peut reproduire. Il s'accompagne d'un document de référence pédagogique, *65 leçons sur la prévention de la violence*. La documentation s'obtient auprès de: The London Family Court Clinic, 254, rue Pall Mall, London (Ontario) N6A 5P6. Tél. : (519) 679-7250.

Pouce : La prévention en milieu scolaire de la violence faite aux femmes, Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, Ottawa, 1990.

Pouce est un programme de prévention de la violence conçu à l'intention des enfants de la maternelle au secondaire 5, qui favorise la discussion en classe et la tenue d'activités adaptées à l'âge des élèves. Il s'agit d'un outil précieux qui comporte des exercices pouvant être exécutés en classe, des exercices individuels, des documents à distribuer, des livres à lire à haute voix et des vidéocassettes. Le manuel est offert en anglais et en français.

Lectures suggérées

Ending the Cycle of Violence: Community Responses to Children of Battered Women, E. Peled, P. Jaffe, J. Edleson, Éd. Sage Publications, Thousand Oaks, CA, 1995.

Un excellent ouvrage de référence pour les travailleurs communautaires et les professionnels oeuvrant dans le domaine juridique ou dans le domaine des services sociaux, de la police ou de la défense des droits. Parmi les sujets couverts, citons : l'évaluation de la situation, la garde de l'enfant, la défense des droits et la prévention.

A Handbook for the Prevention of Family Violence: Child Abuse, Wife Assault and Elder Abuse, S. Mulligan, S. Barrs, D. Mitchell, R. Pickering, J. Pritchard, J. Quinn, Éd. Un projet de prévention de la violence familiale du Community Child Abuse Council of Hamilton - Wentworth, 1991.

Ce manuel renferme notamment de l'information utile sur la violence conjugale et sur ses conséquences pour les enfants. Il porte aussi sur la violence physique et sexuelle faite aux enfants et sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Children of Battered Women, P. Jaffe, D. Wolfe, S. Wilson. Sage Publications, Newbury Park, 1990.

Voilà un bon ouvrage de référence sur les conséquences de la violence conjugale pour les enfants qui en sont témoins. Un programme de thérapie de groupe destiné aux enfants y est décrit.

Vidéocassettes

Prévenir la violence familiale : Un catalogue de vidéocassettes canadiennes sur la violence familiale. On y trouve une liste des vidéocassettes pouvant être empruntées à l'Office national du film du Canada moyennant de légers frais administratifs. On peut se procurer le catalogue auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille. Tél. : 1-800-267-1291.

Make a Difference: How to Respond to Child Witnesses of Woman Abuse (1995). The London Coordinating Committee to End Woman Abuse, a/s de C.A.S. of London & Middlesex. Tél. : (519) 455-9000.

Une vidéocassette de 20 minutes réalisée à l'intention des enseignants et des personnes qui dispensent des services aux enfants. Parmi les sujets traités, citons : les effets que la violence conjugale peut avoir sur les enfants qui en sont témoins; comment reconnaître ces enfants; comment réagir devant leurs révélations.

Le Prince héritier (1989). L'Office national du film du Canada (aussi offert en anglais).

Une vidéo de 37 minutes qui cerne la souffrance et les problèmes de deux enfants (Billy, âgé de 15 ans, et son jeune frère) dont la mère est violentée par son époux.

Break the Cycle (1991). Esprit Films Ltd.,
Tél. : (905) 685-8336.

Cette vidéocassette de 25 minutes traite de questions touchant la violence conjugale. Elle présente des entretiens avec une femme battue, un conjoint violent et plusieurs adolescents qui ont été témoins d'actes de violence commis à l'endroit de leur mère.

Tulip Doesn't Feel Safe (1993). Kinetic, Inc.
Tél. : (416) 963-5979.

Un film d'animation de 15 minutes ayant pour but de montrer à des enfants de six à huit ans quoi faire dans diverses situations dangereuses, en particulier lorsque la violence conjugale sévit.

Enfantillage (1990). Office national du film du Canada (aussi offert en anglais).

Un court métrage sans paroles de six minutes qui combine dessins et animation de marionnettes pour illustrer les effets qu'a sur un jeune garçon la dispute de ses parents.

Seen but Not Heard? (1993). Friday Street Productions and the B.C. Interval and

Transitions Houses. On peut l'obtenir en communiquant avec l'Office national du film du Canada.

Une vidéocassette de 29 minutes traitant des effets que les sévices infligés à leur mère peuvent avoir sur les enfants qui en ont été témoins.

Livres pour les enfants

Hear My Roar: A Story of Family Violence, par Ty Hochban et Vladyana Krykorka, Annick Press Ltd., Toronto, 1994.

Il s'agit d'un livre à lire aux enfants âgés de cinq ans et plus qui vivent dans un milieu familial où la mère est victime de violence. Il peut servir de cadre de discussion à ceux qui s'entretiennent avec un enfant qui a été témoin d'actes de violence conjugale chez lui.

Mommy and Daddy are Fighting, S. Paris, Seal Press, Seattle, 1986.

Never, No Matter What, par M. Oho et C. Clarke, Women's Press, Toronto, 1988.

Something is Wrong at My House: A Book about Parents' Fighting, par Diane Davis, Parenting Press, Inc., Seattle, 1984.

Un bon ouvrage qui parle de sentiments et suggère des moyens permettant de faciliter la vie des jeunes exposés à la violence familiale.

Documents en français (Livres et vidéocassettes suggérés)

Au Grand Jour par Madeleine Lacombe, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, Montréal, 1990.

Derrière les chiffres, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, Montréal, 1990.

Enfantillage (1990) Office national du film du Canada (aussi offert en anglais).

Interventions auprès des enfants exposés à la violence conjugale, par Yvette Garceau Durant, Centre local de services communautaires de Sept-Îles, 1990.

Portrait de santé des femmes violentées et de leurs enfants, par Suzanne Kérouac, Elizabeth Taggart, et Joëlle Lescop, Faculté d'Infirmière, Université de Montréal, 1986.

Le Prince héritier (1989). Office national du film du Canada (aussi offert en anglais).

Un film de fiction qui cerne la souffrance des adolescents aux prises avec les situations d'un quotidien devant lequel ils se sentent impuissants. Mais le sont-ils vraiment?

Relations parents-enfants : Fiche de renseignements (1993). Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Violence conjugale : Les enfants-témoins (1995). CECOM de l'hôpital de Rivière-des-Prairies, Montréal, Québec. Tél: (514) 328-3503.

Références

1. Statistique Canada (1994). Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe. *Bulletin Juristat*, vol. 14, no. 9, p. 1-22.
2. Jaffe, P., Wolfe, D., et Wilson, S.K. (1990). *Children of battered women*, Thousand Oaks, CA: Sage.
3. Kincaid, P. (1982). *The omitted reality: Husband-wife violence in Ontario and policy implications for education*. Concord, Ontario: Belsten.
4. Wolfe, D.A., Jaffe, P., Wilson, S. et Zak, L. (1985). Children of battered women: The relation of child behavior to family violence and maternal stress. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 53, 657-665.

5. Herman, J.L. (1981). *Father-daughter incest*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
6. Sas, L.D., Cunningham, A.H., et Hurley, P. (1995). *Tipping the balance to tell the secret: Public discovery of child sexual abuse*. London, Ontario: London Family Court Clinic.
7. Lehmann, P. (1995). *Posttraumatic stress disorder in children who have witnessed their mothers being assaulted*. Ph.D. thesis, Wilfrid Laurier University, Waterloo, Ontario, Canada.
8. Hughes, H.M. (1988). Psychological and behavioural correlates of family violence in child witnesses and victims. *American Journal of Orthopsychiatry*, 58 (1), 77-90.
9. Sternberg, K.L., Lamb, M.E., Greenbaum, C., Cicchetti, D., Dawud, S., Cortes, R.M., Krispin, O., et Lorey, F. (1993). Effects of domestic violence on children's behaviour problems and depression. *Developmental Psychology*, 29 (1), 44-52.
10. Silvern, L., Karyl, J., et Landis, T.Y. (1995). Individual psychotherapy for the traumatized children of abused women. In Peled, E., Jaffe, P.G., et Edleson, J.L. (Éd.), *Ending the cycle of violence: Community responses to children of battered women*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
11. Pepler, D., Moore, T.E., Mae, R. et Kates, M. (1989). The effects of exposure to family violence on children: New directions for research and intervention. In G. Cameron, et M. Rothery (Éd.) *Family violence and neglect: Innovative interventions*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
12. Jaffe, P.G., Wolfe, D. A., Wilson, S. K. et Sluscarzck, M. (1985). Similarities in behaviour and social maladjustment among child victims and witnesses to family violence. *American Journal of Orthopsychiatry*, 56, 142-146.
13. Sudermann, M. et Jaffe, P.G. (In press) Children and adolescents who witness violence: New directions in intervention and prevention. In R.D. Peters, R. McMahon, et D.A. Wolfe (Éd.), *Child abuse: New directions in prevention and treatment across a lifespan*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
14. Echlin, C. et Marshall, L. (1995). Child protection services for children of battered women. In Peled, E., Jaffe, P.G., et Edleson, J.L. (Éd.), *Ending the cycle of violence: Community responses to children of battered women*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

15. Taylor, R. L. The abuse of custody. *B.C. Institute on Family Violence Newsletter*, 3 (4), 9-11.
16. Nova Scotia Law Reform Commission. (1995). From rhetoric to reality: Ending domestic violence in Nova Scotia.
17. Zorza, J. (1995). How abused women can use the law to help protect their children. In Peled, E., Jaffe, P.G., et Edleson, J.L. (Éd.), *Ending the cycle of violence: Community responses to children of battered women*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
18. Marshall, L., Miller, S., Miller-Hewitt, S., Sudermann, M., et Watson, L. (1995). *An evaluation of groups for children who have witnessed violence*. London, Ontario: London Family Court Clinic.
19. Peled, E. et Edleson, J.L. (1995). Process and outcome in small groups for children of battered women. In Peled, E., Jaffe, P.G., & Edleson, J.L. (Éd.), *Ending the cycle of violence: Community responses to children of battered women*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Le présent feuillet de renseignements a été révisé en vertu d'un contrat par la London Family Court Clinic (Marlies Sudermann, Peter Jaffe et Lynn Watson). Nous tenons à remercier la Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada, dont les commentaires et les suggestions ont guidé nos efforts. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la violence conjugale et de ses conséquences sur les enfants ou au sujet d'autres formes de violence familiale, veuillez communiquer avec :

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Indice de l'adresse : 0201A1
 Division de la prévention de la violence familiale
 Direction générale de la promotion et des programmes de la santé
 Santé Canada
 Ottawa (Ontario) K1A 1B4
 Téléphone : (613) 957-2938
 ou sans frais : **1-800-267-1291**
 Télécopieur : (613) 941-8930
 Tél'imprimeur : (613) 941-7285
 ou composez sans frais : 1-888-267-1233

Page de départ Internet :
<http://www.hwc.ca/datahpsb/ncfv/nc-cn.htm>



Par ATS : (613) 952-6396
 ou sans frais : 1-800-561-5643

On peut obtenir sur demande la présente publication (sur diskette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille).

Mars 1991
 Avril 1996 (révisé)

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes
 à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada